

# ASSOCIATION ROUMAINE D'ACCREDITATION - RENAR

Bucarest, Calea Vitan nr. 242, secteur 3, code 031301 CIF RO 4311980



*RENAR est signataire de l'EA-MLA pour les essais.*

## CERTIFICAT D'ACCREDITATION No. L11229

L'Association roumaine d'accréditation - RENAR, reconnue en tant qu'organisme national d'accréditation par le GO 23/2009, certifie par la présente que l'organisation :

### EUROFINS ASBESTOS TESTING ROMANIA SRL

Bucarest, str. Preciziei nr. 6, sous-sol, secteur 6

par

#### le Laboratoire d'essai

répond aux exigences de **SR EN ISO/IEC 17025:2018** et est compétent pour effectuer des activités d' **ESSAIS**, comme détaillé dans l'annexe de ce certificat d'accréditation.

Cette accréditation est maintenue à condition que les critères d'accréditation établis par l'Association roumaine d'accréditation - RENAR soient respectés de manière continue.

Ce certificat est accompagné de l'Annexe no. 1/21.02.2024 (1 page), partie intégrante de celui-ci.

Le certificat d'accréditation est un document d'accréditation essentiel qui peut être examiné et délivré par le RENAR périodiquement. La dernière version du certificat d'accréditation est disponible sur le site du RENAR, [www.renar.ro](http://www.renar.ro).

Date d'accréditation initiale :

21.02.2020 Date de renouvellement de

l'accréditation : 21.02.2024 Date

d'expiration de l'accréditation :

20.02.2028

**DIRCTEUR GENERAL**

Alina Elena Taina

Signature indéchiffrable

Cachet illisible

Association roumaine d'accréditation

RENAR

**DIRCTEUR GENERAL**

**PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ACCREDITATION**

Dr. Ing. Dumitru Dinu

Signature indéchiffrable

**Le certificat d'accréditation n'exonère pas l'OEC de l'obligation d'obtenir toutes les approbations et autorisations nécessaires à son exploitation conformément à la loi.**

**La reproduction partielle de ce certificat est interdite.**

Je soussignée, Măgurean Anca, interprète et traducteur autorisé de français, en vertu de l'autorisation no. 19794 du 10 juillet 2007, délivrée par le Ministère de la Justice, je certifie l'exactitude de la traduction réalisée du roumain vers le français, que le texte présenté a été intégralement traduit, sans omissions, et que la traduction n'a pas altéré le contenu et le sens du document.

Traducteur Măgurean Anca



## Annexe no. 1 au Certificat d'Accréditation n ° LI 1229

Date de délivrance de l'annexe n ° 1: 21.02.2024

## EUROFINS ASBESTOS TESTING ROMANIA SRL

par le Laboratoire d'essais

Bucarest, str. Preciziei nr. 6, sous-sol, secteur 6

## A. Essais effectués dans des locaux permanents

| No crt   | Domaine d'activité / Technique de travail / Nom de l'essai  | Matériau / produit / objet soumis à l'essai  | Document de référence  |
|--|---|--|--|
| <b>Microscopie optique et microscopie électronique</b> |   |  |  |
| 1.   | Détection et identification des fibres d'amiante (chrysotile, trémotile, actinolite, crocidolite, amosite, anthophyllite) par microscopie optique en lumière polarisée (MOLP)   | Matériaux et produits de construction pouvant contenir intentionnellement de l'amiante (gypse, cellulose, ciment, polymères, produits bitumineux)<br><br>Matériaux et produits à charge minérale pouvant contenir naturellement de l'amiante (asphalte, béton, revêtements, mortiers)          | P-MO-SOP7718 Éd. 1.1/15.03.2022<br>Méthode validée basée sur des principes<br>Guide HSG 248-Annexe 2/2021 et Réglementation française Arrêté du 1er octobre 2019 mis à jour le 26 décembre 2019  |
| 2.   | Détection et identification des fibres d'amiante (chrysotile, trémotile, actinolite, crocidolite, amosite, anthophyllite) par microscopie électronique à transmission équipée d'un analyseur de dispersion d'énergie des rayons X (METH)  | Matériaux et produits de construction pouvant contenir intentionnellement de l'amiante (gypse, cellulose, ciment, polymères, produits bitumineux)<br><br>Matériaux et produits sans charge pouvant contenir naturellement de l'amiante (asphalte, béton, revêtements, mortiers)                | P-ME-SOP7663<br>Ed.1.2/08.05.2023<br>Méthode validée sur la base des principes de la NF X43-050/2021 et de la Règlementation française Arrêté du 1er octobre 2019 mis à jour le 26 décembre 2019 |
| 3.   | Détection et identification des fibres d'amiante (chrysotile, trémotile, actinolite, crocidolite, amonite, anthophyllite) par microscopie électronique à transmission équipée d'un analyseur de dispersion d'énergie par rayons X (MET) assisté par intelligence artificielle (AI - CauMET) | Matériaux et produits de construction pouvant contenir intentionnellement de l'amiante (gypse, cellulose, ciment, polymères, produits bitumineux)<br><br>Matériaux et produits avec des charges minérales pouvant contenir de l'amiante naturellement (asphalte, béton, revêtements, mortiers) | P-ME-SOP7663<br>Ed.1.2/08.05.2023<br>Méthode validée sur la base des principes de la NF X43-050/2021 et de la Règlementation française Arrêté du 1er octobre 2019 mis à jour le 26 décembre 2019 |

Fin du document

DIRCTEUR GENERAL

Alina Elena Taina

Signature indéchiffrable

Cachet illisible

Association roumaine d'accréditation

RENAR

DIRCTEUR GENERAL



Page 1/1

Je soussignée, Măgurean Anca, interprète et traducteur autorisé de français, en vertu de l'autorisation no. 19794 du 10 juillet 2007, délivrée par le Ministère de la Justice, je certifie l'exactitude de la traduction réalisée du roumain vers le français, que le texte présenté a été intégralement traduit, sans omissions, et que la traduction n'a pas altéré le contenu et le sens du document.

Traducteur Măgurean Anca